

COMPTE RENDU – COREPS Île-de-France
Groupe de travail 2024 « Politiques culturelles »
Réunion du mardi 25 juin 2024

Sur les participants au groupe de travail

1. Sophie ZELLER (DGCA) – sophie.zeller@culture.gouv.fr
2. Laurent ROTURIER (DRAC IDF) – laurent.roturier@culture.gouv.fr
3. Yannick GUILLO (AMR IDF) – stouen-en-brie.maire@wanadoo.fr
4. Fabienne LIADZÉ (FNCC) – secretariat@fncc.fr
5. Audrey BERTRAND (SNMS-CGT) – ab.audreybertrand@gmail.com
6. Sarah MATHON (FNAR) – sarahmathon.liledelatortue@gmail.com
7. Delphine LALIZOUT (FSICPA – SYNAVI) – delphine.lalizout@synavi.org
8. Jérôme PLANCHE (FSICPA – SCC) – asso.asin@gmail.com
9. Olivier MICHEL (PROFEDIM) – direction@lapop.fr
10. Franck MICHAUT (SMA) – franck.michaut@laclef.asso.fr
11. Bruno COCHET (SNSP) – direction@theatre-rungis.fr
12. Yohann CHANRION (SNSP) – y.chanrion@agglo-pvm.fr
13. Christian LALOS (SNSP) – christianlalos@me.com
14. Véronique FELENBOK (SYNDEAC) – veronique.felenbok@yahoo.fr
15. Edouard CHAPOT (SYNDEAC) – edouard.chapot@theatre14.fr
16. Émilie SITRUK (SYNDEAC) – nadjastream@yahoo.fr
17. Marc PAULI (SYNDEAC) – m.pauli@tla-tremblay.fr
18. Nicolas THIBAUT (SYNDEAC) – compagnieduhuitiemejour@gmail.com
19. Thierry BORDAS D'ARMOR (UNSA) – thierry.d.armor@gmail.com
20. Antoine HOURDEL (CRIDF) – Antoine.HOURDEL@iledefrance.fr
21. Claire GUILLEMAIN (Cabinet POLITISMOS) – claire@politismos-conseil.com
22. Didier CORMIER (DRAC IDF) – didier.cormier@culture.gouv.fr
23. Stéphane ESNAULT (DRAC IDF) – stephane.esnault@culture.gouv.fr
24. Claudine PEREZ-GOUDARD (DRAC IDF) – claudine.perez-goudard@culture.gouv.fr
25. Virginie MIRBEAU (DRAC IDF) – virginie.mirbeau@culture.gouv.fr
26. Bénédicte BOISBOUVIER (DRAC IDF) – benedicte.boisbouvier@culture.gouv.fr
27. Céline FABRE (DRAC IDF) – celine.fabre@culture.gouv.fr
28. Jean-Pierre DUFRANC (DRAC IDF) – jean-pierre.dufranc@culture.gouv.fr
29. Daphné ALAS LUQUETAS (DRAC IDF) – coreps-idf@culture.gouv.fr

Sur le contenu des discussions

Après une introduction par Monsieur Laurent ROTURIER, directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, la réunion s'est articulée en deux temps :

1. **Présentation du plan “Mieux Produire, Mieux diffuser” du ministère de la Culture** (par Madame Sophie ZELLER, directrice générale adjointe de la DGCA) **et son application en Île-de-France** (par Monsieur Didier CORMIER, chef du Service Régional de la Création de la DRAC Île-de-France).

Objectifs principaux :

Présenté le 10 janvier dernier au CNPS, le plan MPMD vise à répondre aux défis du secteur de la création, notamment la raréfaction des marges artistiques, la conquête et le renouvellement des publics, les défis numériques et la transition écologique.

Le plan MPMD s'articule autour de 6 axes prioritaires et déclinés en objectifs opérationnels à adapter selon la singularité de chaque territoires :

1. Favoriser la coopération à tous les niveaux.
2. Production et diffusion sur le long terme sur le territoire.
3. Adaptation de l'offre culturelle aux évolutions des pratiques des habitants.
4. Transformation écologique du secteur.
5. Professions, métiers et emploi.
6. Coopération entre l'État et les collectivités territoriales.

Financement :

En 2024, 9 millions d'euros ont été inscrits dans le projet de loi de finance, avec 8,5 millions effectivement distribués, marquant un engagement fort de l'État aux côtés des collectivités locales dans une proportion de 1 euro pour 1 euro, ce qui est plus que la norme habituelle. Les structures éligibles pour ces financements étaient principalement les labels, les appellations et les réseaux structurés, avec l'obligation de s'engager dans la démarche MPMD. Cette démarche ne vise pas à faire plus, mais à faire différemment.

L'objectif est, entre autres, de restaurer les marges artistiques pour revitaliser la programmation et le budget de production, ce qui profite à l'ensemble de l'écosystème via nos labels.

Les 8,5 millions d'euros ont été complétés par 13,5 millions d'euros des collectivités territoriales.

Il est important de rappeler que les crédits en DRAC pour les lieux et les structures représentent 404 millions euros, dont seulement 8,5 millions sont dédiés au MPMD.

Sélection des projets :

Le travail de sélection des projets a été mené principalement par les DRAC, qui ont recueilli les propositions des acteurs ou des collectivités territoriales sur des demandes de financements renouvelés. Ces propositions ont ensuite été remontées au niveau central par ordre de priorité.

Au niveau national, 254 structures sont soutenues : 31% pluridisciplinaires, 22% musique, 22% théâtre et arts associés, 13% danse et 12% arts visuels. Ce qui correspond à peu près à leur poids global dans le secteur de la création.

En Île-de-France, 516 000 euros ont été distribués avec une répartition un peu différente, selon l'investissement des collectivités et les spécificités régionales : 26% pour les arts visuels, 20% pour le secteur chorégraphique, 26% pour le secteur pluridisciplinaire, 12% pour la musique (seulement les musiques actuelles), entre 4 et 6% pour les arts de la rue, le cirque et la marionnette.

Le plan MPMD s'inscrit dans une continuité nécessaire après les crises sanitaires successives, consolidant des pratiques déjà initiées. En Île-de-France, un effort particulier est porté sur la grande couronne et les disciplines les plus fragiles.

Perspectives :

Il n'existe pas encore d'indications particulières pour l'avenir du volet financier du plan. Le ministère porte la poursuite des financements, mais les modalités et le niveau des crédits pour

les années à venir ne sont pas encore définies. A noter que les financements acquis en 2024 seront bien rebasés en 2025. Toutefois, le plan ne doit pas passer uniquement par son volet financier (incitatif). L'objectif est surtout de partager une vision pour notre écosystème.

En France, l'État finance 1/3 de la culture, les collectivités 2/3, d'où l'importance des coopérations.

La liste des projets soutenus a été envoyée aux organisations membres du CNPS.

Quid du financement des compagnies :

Entre 2019 et 2024, les crédits de l'État pour les équipes artistiques ont augmenté de 27%, atteignant 64,5 millions d'euros en 2024. Cependant, le soutien des collectivités locales a tendance à diminuer. La principale difficulté est la baisse des marges artistiques. Avec l'inflation, les coûts augmentent et, si les subventions ne suivent pas, les budgets d'activité diminuent. Même si ces derniers se stabilisent, l'augmentation des coûts entraîne une réduction des activités financées. Or, ces budgets financent la production et la diffusion. Dès lors, la capacité des équipes à obtenir des coproductions de la part des lieux et des cessions devient cruciale. D'où l'intérêt de financer les lieux.

En Île-de-France, près de 18 millions d'euros sont alloués aux compagnies artistiques : 16 millions pour les compagnies conventionnées et 2 millions pour les aides aux projets. La commission d'aide à la création a assuré un partenariat avec plusieurs équipes artistiques.

2. Présentation des financements du spectacle vivant en Île-de-France par la DRAC Île-de-France (par Monsieur Didier CORMIER, chef du Service Régional de la Création de la DRAC Île-de-France).

Le Budget du service régional de la création (BOP 131) s'élevait à plus de 75,5 M€ répartis en 2 actions (année de référence 2023) :

- Action 1 (spectacle vivant) : 72,5 M€ (96%)
- Action 2 (Arts visuels) : 3 M€ (4%)

A noter que le budget Création représente environ 54% du budget global de la DRAC Île-de-France.

Les subventions des labels nationaux s'élevaient à 35 514 122 euros (dont 34 169 922 sur l'action 1).

Les subventions des compagnies conventionnées relevant du dispositif des ADSV s'élevaient à 16 236 258 euros (dont 16 002 684 euros sur l'action 1).

Le support détaillant la répartition des financements de la DRAC a été déposé sur l'espace partagé.

Sur les attendus pour le prochain groupe de travail

Pour les prochaines réunions, nous aborderons les thématiques suivantes :

- Analyse des chiffres du financement du spectacle vivant par le Conseil Régional en Île-de-France, y compris des données genrées (sous réserve).
- Sollicitation des collectivités territoriales afin qu'elles puissent présenter leurs propres chiffres de financement.
- Présentation par la FNAR des résultats d'un questionnaire auprès de ses adhérents sur l'évolution des financements Région - DRAC IDF et d'une étude sur l'évolution de l'égalité des genres entre 2019 et 2023 concernant les financements et la programmation en festival.
- Présentation d'une étude de LAPAS en partenariat avec le SYNDEAC et le SYNAVI.
- Consacrer plus de temps à l'analyse du contenu et à l'évaluation des projets artistiques.